

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 9 juin 2025 :

- **Règlement 782-1 établissant un programme d'aide financière aux pratiques sanitaires écoresponsables**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 782-1 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 10 JUIN 2025.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière